

Conditions financières

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale du département d'origine.

Néanmoins une participation sera demandée au bénéficiaire.

Cette participation peut aller jusqu'au montant du forfait hospitalier journalier, soit 20€ en 2019.



La Serre de l'atelier jardin

FOYER LE REYNARD



Accès en transports en commun :
Ligne 101 Lyon-Vienne
Ligne 214 Vienne-Condrieu
Ligne 179 Vénissieux-Ampuis

Accès par la route :
De Lyon : Sortie N° 10 :
Condrieu-Ampuis de l'autoroute A7
Du Sud : Sortie N° 32 :
Chanas et prendre la RN86 en direction du Rhône

L'accueil et les bureaux sont situés au
14, rue de la Plaine
69420 AMPUIS

LE REYNARD

Foyer de Vie
Accueil de jour et
hébergement temporaire



14, rue de la Plaine
69 420 AMPUIS
04 74 56 10 30

lereynard@sauvegarde69.fr

Mars 2019

A qui s'adressent l'accueil de jour et l'hébergement temporaire ?

Le foyer de vie Le Reynard accueille des adultes à partir de 20 ans, en situation de handicap mental du fait d'une déficience intellectuelle moyenne ou grave, avec des troubles du comportement associés.

Qui peut faire la demande ?

- La personne concernée,
- Sa famille ou ses aidants,
- Les maisons départementales des personnes handicapées,
- Les établissements ou services sanitaires et médico-sociaux,
- Les services sociaux.

A quelle condition ?

Bénéficier d'une notification d'orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Le quotidien au Reynard est structuré par des temps d'ateliers par demi-journées du lundi 9h00 au vendredi 12h00.

La personne accueillie trouve sa place dans ces espaces d'activités et profite des prestations que propose l'établissement.

Le service d'accueil temporaire est ouvert toute l'année. Il reçoit des personnes en situation de handicap et répond aux besoins des aidants et des bénéficiaires.

Les temps d'accueils sont définis en fonction des attentes de la personne accueillie et/ou de ses aidants.

Une équipe pluridisciplinaire veille au bon déroulement de cet accueil.

Exemples de production de l'atelier Bois



Quels peuvent être les objectifs de l'accueil et de l'accompagnement ?

- Expérimenter la vie en collectivité et/ou en foyer de vie pour adulte
- Évaluer le degré et le potentiel d'autonomie de la personne
- Offrir des espaces de socialisation et de convivialité
- Offrir des possibilités d'apprentissage et découvrir des compétences
- Maintenir ou développer les acquis
- Répondre au besoin de répit des aidants

Pour l'hébergement temporaire, l'accueil se déroule selon une fréquence qui dépend du projet de vie de la personne, **dans la limite de 90 jours par an.**